

## DEVELOPPEMENT DES OFFICES DE TOURISME

<b>Programme</b>	20414 94 0204614 AP 435 2042 94 0204614 AP 435
<b>Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- offices de tourisme 1, 2, 3 et 4 étoiles et leurs antennes,</li> <li>- communes</li> <li>- communautés de communes</li> </ul> <p>Objectif : Améliorer la qualité des offices de tourisme en vue de l'engagement dans les démarches « Qualité Tourisme » et « Tourisme et Handicap »</p>
<b>Condition(s) d'attribution</b>	<p><u>Travaux et aménagement intérieur</u></p> <p>Engagement de l'O.T. dans les démarches « Qualité Tourisme » et « Tourisme et Handicap »</p>
<b>Référence(s) décision(s) du Conseil départemental</b>	Budget Primitif 2005 - Budget Primitif 2007 - DM2 2008 – BP 2011
<b>Détermination de l'aide</b>	<p><b>(hors honoraires d'architecte et frais d'étude)</b></p> <p>1) Offices de tourisme 1, 2, 3 et 4 étoiles et leurs antennes :</p> <p>20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 16 000€ TTC, à l'exclusion des frais annexes</p> <p>2) Communes de moins de 1000 habitants dont le potentiel financier est inférieur à la moyenne de la strate et dont l'effort fiscal est supérieur à la moyenne de la strate :</p> <p>25 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 200 € HT, à l'exclusion des frais annexes (source : fichier DGF année précédente)</p> <p>3) Autres communes, Communautés de communes :</p> <p>20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 200 € HT, à l'exclusion des frais annexes,</p>
<b>Modalité(s) d'attribution</b>	<p>↳ <u>Dossier de demande d'aide</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de demande de subvention</li> <li>- Délibération de la collectivité</li> <li>- Descriptif du projet</li> <li>- Devis estimatif du projet</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plans de situation et de localisation du projet</li> <li>- Plan détaillé du projet</li> <li>- Plan de financement prévisionnel</li> <li>- Lettre d'engagement à la démarche « Tourisme et Handicap »</li> <li>- Lettre d'engagement à la démarche « Qualité Tourisme »</li> <li>- Obtention du nouveau classement tourisme</li> </ul> <p>↳ <u>Décision de la Commission Permanente du Conseil général</u></p> <p>↳ <u>Modalité de versement de la subvention conformément au règlement financier départemental</u></p> <p>↳ <u>Avis des organismes détenteurs du label</u></p>
<p><b>Service(s) chargé(s) de l'instruction</b></p>	<p>DGA du Développement Territorial  Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Insertion  Service Économie, Tourisme, Emploi et Insertion  ✉ : <a href="mailto:contact.ddt@cg72.fr">contact.ddt@cg72.fr</a></p>

Mise à jour décembre 2010